



COmité de DÉfense et de développement du RAIL de la région de Montluçon  
Maison des cheminots 2, rue Chantoiseau . 03100 MONTLUÇON  
<http://coderail.free.fr/>

Montluçon, le 28 juin 2017,

Monsieur Nicolas HULOT  
Ministre de la transition écologique et solidaire  
246 boulevard Saint Germain  
75007 - PARIS

Monsieur le Ministre,

MONTLUÇON, sous-préfecture de l' ALLIER dans la Région AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, est une agglomération de 75 000 habitants limitrophe aux régions CENTRE-VAL-DE-LOIRE et NOUVELLE-AQUITAINE qui exerce son attractivité sur l'Est de la CREUSE et sur les COMBRAILLES du nord du PUY-DE-DÔME.

Le CODÉRAIL, association loi 1901, œuvre depuis sa création en 1988 pour que la région de Montluçon bénéficie de dessertes ferroviaires de qualité qui répondent aux besoins de sa population et de ses entreprises. Mais force est de constater que, malgré les nombreux courriers, pétitions et manifestations, la desserte du bassin de Montluçon se dégrade inexorablement, contribuant ainsi à son déclin économique.

Montluçon se situe à la croisée de deux lignes USSEL-MONTLUÇON-PARIS et BORDEAUX-LIMOGES-MONTLUÇON-LYON qui ont perdu leur statut national, le caractère de lignes d'aménagement du territoire ne leur étant pas reconnu. Nous contestons ce choix aux conséquences dramatiques pour la desserte ferroviaire du bassin de Montluçon.

Pour la relation USSEL-MONTLUÇON-PARIS:

- La récente décision unilatérale de la Région CENTRE-VAL-de-LOIRE de devenir AOT (Autorité Organisatrice de Transport) de cette relation ne garantit en rien le maintien des trains directs. Leur disparition rend la desserte tributaire d'une correspondance à Vierzon avec celles en provenance de Toulouse ou Limoges.
- Dans le cas d'un itinéraire via Bourges ou correspondance à Bourges, le temps de trajet est mécaniquement supérieur de 15 à 20 minutes aux dessertes via Vierzon direct.

... /

/...

- Pour mémoire, le trajet Montluçon-Paris s'effectuait en 2 h 58 en 1988 malgré une correspondance de 10 minutes à Vierzon. Il s'étale aujourd'hui entre 3 h 20 et 3 h 50. Si des coopérations entre Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Centre-Val-de-Loire restent à établir, le vécu nous prouve que la nécessaire cohérence d'ensemble se heurte à la volonté de satisfaire d'abord les besoins propres à chaque Région.

Pour la relation BORDEAUX-LIMOGES-MONTLUÇON-LYON:

- Que cette relation Est-Ouest de 640 km reliant l'Atlantique aux Alpes, desservant *huit* départements avec un potentiel de près de deux millions d'habitants ne soit pas reconnue «*possédant de spécificités au titre de l'aménagement du territoire*» est une pure aberration.
- Elle est l'une des transversales reliant les radiales Paris-Bordeaux, Paris-Toulouse, Paris-Clermont-Ferrand et Paris-Lyon.
- Elle s'avère indispensable aux territoires de Creuse et de l'Allier pour relier leurs nouvelles capitales régionales. Les précédentes et difficiles coopérations inter-régionales entre Auvergne et Limousin annonçaient une fracture territoriale entre Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine dommageable à la desserte des territoires centraux.
- Elle risque de devenir une succession de tronçons par fer et/ou par route rendant le trajet de bout en bout totalement dissuasif.
- Sa disparition fait de Montluçon un cul-de-sac ferroviaire.
- La région Nouvelle-Aquitaine, devenue AOT de Bordeaux-Limoges, souhaite le rétablissement prochain de la relation de bout en bout. Dans ce contexte, elle propose de prolonger cette liaison jusqu'à Montluçon en 2018, et a sollicité la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le tronçon Montluçon-Lyon. À ce jour, les négociations n'ont pas abouti.

La volonté de l'État de se débarrasser des Trains d'Équilibre du Territoire a des effets pervers :

- Le transfert des TET aux Régions n'ayant aucun caractère obligatoire, elles choisissent les tronçons de ligne de leur territoire leur paraissant utiles sans se préoccuper de la nécessaire continuité territoriale au-delà de leurs limites administratives.
- Certaines Régions, telle Auvergne-Rhône-Alpes (qui n'a par ailleurs pas renouvelé la convention TER), ne souhaitent pas que leur soit transféré ce qu'elles considèrent de la compétence de l'État.
- Déjà très critiques sur leur contribution financière en faveur des TER, elles redoutent de ne pas avoir les capacités financières nécessaires à l'organisation des TET.
- Enfin, la pérennité de ces relations reste tributaire de la volonté politique des Régions et en conséquence tributaire des alternances politiques pouvant survenir.

Le CODÉRAIL a sollicité l'avis des usagers, des populations ainsi que des collectivités concernées par une pétition-délibération consultable sur le site Internet du CODÉRAIL.

A noter que l'ensemble des pétitions pour le maintien de la desserte de bout en bout de BORDEAUX-LIMOGES-MONTLUÇON-LYON, à l'initiative de divers organismes, a recueilli plus de 12 000 signatures.

Les décisions du précédent gouvernement, constituent une atteinte de grande ampleur aux besoins d'attractivité et de développement économique de nos territoires. Le mode ferroviaire en demeure l'un des principaux facteurs apte à répondre aux **défis énergétiques et environnementaux** pour peu qu'on lui en donne les moyens.

.../

/...

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de revenir sur les décisions prises à l'égard des Trains d'Équilibre du Territoire et de mettre en œuvre une autre Politique des Transports tenant compte des besoins des populations et des atouts du mode ferroviaire.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Président du CODÉRAIL

Christian PENAIN

Copies transmises à:

- \* Mme Élisabeth BORNE, ministre des Transports,
- \* Mme la Députée Laurence VANCEUNEBROCK-MIALON
- \* MM Gérard DÉRIOT et Claude MALHURET, Sénateurs de l'Allier.
- \* M Guillaume PEPY président de la SNCF
- \* M le Préfet de l'Allier, M. le Sous-Préfet de Montluçon.
- \* MM les Présidents des Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val-de-Loire, Nouvelle-Aquitaine,
- \* M. DUGLÉRY, Président de la Communauté d'Agglomération, Maire de Montluçon et Conseiller Régional,
- \* Mesdames et Messieurs les élus du bassin de Montluçon.